



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le jeudi neuf Avril, le conseil municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan convoqué le trois Avril , s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**
 Nombre de membres présents : **19** (jusqu'à la délibération n°47 – subvention au CCAS, puis 20)

Nombre de votants : **22**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Bernard BARAUD, Laurent COCHELIN, Raymond CAILLETON, Alain CHAUFFIER, Sylvie BRUMELOT, Michel MAGNERON, Claude POUPINOT, Martine PEDROLA, Valérie MESNARD, Elisabeth DEGORCE, Olivier POIRAUD, Thierry ALLEAU, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD à partir de la délibération N°, Stéphane BARILLOT, Véronique GUIGNE, Pierrick CLEMENT, Katia GABILLIER, Cécile DRAUNET, Aurélie LAURENT.

Absents excusés : Sandrine DOOLAEGHE, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD jusqu'à la délibération n°47 – subvention au CCAS, Bruno PAROLDO

Absente : Katia MAITRE.

Procurations : Sandrine DOOLAEGHE à Laurent COCHELIN, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD à Brigitte COMPETISSA, Bruno PAROLDO à Pierrick CLEMENT.

Secrétaires : Alain CHAUFFIER, Olivier POIRAUD.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2015

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2015 qui leur a été transmis avec le présent rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil du 21 mars 2015.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur Bernard BARAUD, premier adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2014 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

* dépenses	1 238 740.79
* recettes	<u>1 347 287.75</u>
* résultat 2014	+ 108 546.96
* déficit antérieur reporté (001)	- <u>275 070.33</u>
* résultat cumulé	- 166 523.37

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* dépenses	1 983 748.60
* recettes	<u>2 299 374.05</u>
* résultat 2014	+ 315 625.45
* excédent antérieur reporté (002)	+ <u>262 038.82</u>
* résultat cumulé	+ 577 664.27

Madame COMPETISSA, Maire, ne participe pas au vote.

Le conseil Municipal , à l'unanimité, approuve le compte administratif 2014.

COMPTE DE GESTION 2014

Le compte de gestion 2014 qui retrace la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Receveur Municipal et le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire sont concordants.

Le conseil municipal est invité à en prend acte.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat 2014 de la section de fonctionnement (excédent + ou déficit -)	315 625.45
Excédent reporté de la section de fonctionnement (002 en recettes de fonctionnement sur BP 2014)	262 038.82

Déficit reporté de la section de fonctionnement (002 en dépenses de fonctionnement sur BP 2014)	néant
<i>Résultat cumulé de la section de fonctionnement</i>	577 664.27
Résultat d'investissement 2014 (excédent + ou déficit -)	+ 108 546.96
Déficit antérieur reporté en section d'investissement (001 en dépenses d'investissement sur BP 2014)	275 070.33
Excédent antérieur reporté en section d'investissement (001 en recettes d'investissement sur BP 2014)	néant
<i>Résultat cumulé (-) de la section d'investissement</i>	- 166 523.37
Restes à réaliser 2014 dépenses d'investissement	1 075 621.08
Restes à réaliser 2014 recettes d'investissement	972 551.30
Résultat (-) des restes à réaliser 2014)	- 103 069.78
Besoin de financement sur excédent de fonctionnement 2014 (<u>article 1068 recettes d'investissement</u>) = résultat cumulé de la section d'investissement + ou – résultat des restes à réaliser de 2014	269 593.15
Report en section de fonctionnement (<u>article 002 recettes de fonctionnement</u>) = résultat cumulé de la section de fonctionnement - 1068	308 071.12

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette affectation du résultat 2014, sur le budget 2015.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Considérant que les bases 2015 ont été fixées par l'Etat, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les taux comme suit : (+ 0.75 % sur TH + 0.25 % sur FB et FNB)

	TAUX 2014	BASES 2015	PRODUIT A TAUX CONSTANT	NOUVEAUX TAUX PROPOSES	PRODUIT AVEC LES NOUVEAUX TAUX
TAXE D'HABITATION	14.93 %	3 371 000	503 290	15.04 %	506 998
FONCIER BATI	22.92 %	2 090 000	479 028	22.98 %	480 282
FONCIER NON	62.36 %	126 300	78 761	62.52 %	78 962

BATI				
TOTAL			1 061 079	1 066 242

TAXE	Moyenne nationale (%)	Moyenne départementale (%)	Taux plafonds (%)
	2014	2014	2015
Taxe habitation	23.95	27.14	67.85
Foncier bâti	20.20	23.16	57.90
Foncier non bâti	48.53	62.34	155.85

Ont voté pour : 21

Contre : 1

VOTE DU BUDGET 2015

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le budget est voté par chapitre et/ou par opérations. Elle propose au Conseil Municipal de voter le budget de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE – LIBELLE	PROPOSITION
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	576 100.00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 121 000.00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	1 400.00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	239 200.00
66 CHARGES FINANCIERES	88 000.00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00
022 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7.5% des dépenses réelles de la section)	40 000.00
042 – OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissements des participations)	8 461.10
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	554 967.02
TOTAL CUMULE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 630 128.12

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 - PRODUITS DES SERVICES	171 400.00
73 - IMPOTS ET TAXES	1 336 591.00
74 - DOTATIONS	682 866.00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	52 200.00
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	27 000.00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00
042 - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (travaux en régie)	50 000.00
002 RESULTAT REPORTE (excédent année N-1)	308 071.12
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 630 128.12

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE – LIBELLE	RAR 2014	PROPOSITION
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (extension EP rue de la Victoire)	1 288.30	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (art 2031 – 21-23)/opérations(098 – 0107 – 0114- 121 – 0125 – 0129 – 0148 – 0150 - 0160)	1 074 332.78	1 035 399.12
16 EMPRUNTS ET DETTES		128 600.00
040 – TRANSFERT ENTRE SECTIONS (travaux en régie)		50 000.00
041 – OPERATIONS PATRIMONIALES (frais d'études et d'insertion suivis de réalisation)		52 686.76
020 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7.5 % des dépenses réelles de la section)		40 000.00
001 SOLDE D'EXECUTION (déficit)		166 523.37
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 075 621.08	1 473 209.25
TOTAL		2 548 830.33

RECETTES D'INVESTISSEMENT

024 – PRODUITS DE CESSIONS (vente terrain)	248 787.00	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (opération 0150 - GROUPE SCOLAIRE)	723 764.30	
16 EMPRUNT		500 000.00
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)		190 571.00
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (= déficit + RAR DI)		269 593.15
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		554 967.02
040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissement des participations)		8 461.10
041 – OPERATIONS PATRIMONIALES (frais d'études et d'insertion suivis de réalisation)		52 686.76
001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		néant
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	972 551.30	1 576 279.03
TOTAL		2 548 830.33

REPARTITION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Opération	RAPPEL DES RAR 2014	PROPOSITION BP 2015
098 – bâtiments communaux	54 324.11	
0114 – voirie communale		5 163.00
0129 – acquisition de matériel		5 000.00
0150 – groupe scolaire	1 020 008.67	525 236.12
0160 – logis rue Giannesini		500 000.00
total	1 074 332.78	1 035 399.12

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget 2015 tel que présenté.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 4 000.00 € au CCAS comme les années précédentes.

Ont voté pour : 21

Abstention : 1

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS FRONTENAYSIENNES

Madame le Maire suggère au conseil municipal d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATION	Montant alloué en 2014	Montant sollicité	Montant proposé par la commission
Association des anciens combattants	120	150	100
Les médaillés militaires	120	Au bon vouloir de la commission	100
APE maternelle et primaire	350	350	350
APE collège	150	200	150
APEL Sainte Jeanne d'Arc	0	250	0
Les mamans bis	320	350	300
Les bouts'chou	320	500	300
Arts et Loisirs	150	150	150
Le temps des copains	500	500	500
Reverb'and co	150	250	150
Vivre l'histoire en Deux-Sèvres	400	500	400

Rencontres et Loisirs	200	200	200
Secours catholique	250	Pas de dossier	0
ACCA	0	Pas de dossier	0
TAEKWONDO	300	700	400
AFFT	1500	1500	1400
RCF	3200 Sous réserve achat défibrillateur	2200 (défibrillateur non acheté)	1 200 + 1000 € dès réception d'un justificatif d'achat du défibrillateur
SPORT DETENTE	0	A ce jour pas de dossier	0
SEP générale	300	300	300
SEP Judo	1500	2500	1500
SEP Musique	1400	3 000	1500
SEP Chorale	150	200	150
SEP Dessin	200	200	200
SEP Tennis	1000	2 000	1 000
SEP Cinéma	0	Non demandé Mais convention CRPC 1 200 €	0
SEP GV	100	150	100
SEP ATHLETISME	0	Non demandé	0
SEP VOLLEY		175	150
SEP Arts Plastiques	0	Non demandé	0
SEP Arts du fil	150	Non demandé	0

SEP randonnée	0	Non demandé	0
SEP bourse aux vêtements	0	Non demandé	0
OMBRES ET LUMIERES	0	Pas de demande Remerciements	0
Mini Racing 79	250	250	250
Amicale des Sapeurs Pompiers	150	200	150
Roller Club Niortais	0	Non demandé	0
F²R	0	Pas de demande	0
TRUITE DE MERE (APPMA)	100	120	80
OLD SCHOOL RIDERS (moto acrobatique)	0	Non demandé	0
HANDBALL	0	Non demandé	0
ASSOLMA	0	Non demandé	0
4 AILES AU DESSERT	500	Délibération du 15.01.2015	500
AQUARIO 79	0	Non demandé	0
QI GONG	0	Non demandé	0

AVL LE P'TIT COIN DES MOMES	0	Non demandé 8 000 Reversement CAF	0
ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE ECOLE MATERNELLE	800	800	800
ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE ECOLE ELEMENTAIRE	1500	1 900 Demande déposée le 01.04.2015	1 500
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG	200	Non demandé	200
TOTAL (hors 4L au dessert)			13 580.00 + 1 000.00 dès réception d'un justificatif d'achat du défibrillateur

Le Racing Club Frontenaysien avait reçu en 2014 une subvention exceptionnelle de 3 200 € destinée à aider le club pour l'acquisition d'un défibrillateur. Cette association n'ayant toujours pas procédé à l'acquisition du défibrillateur, Madame le Maire propose au conseil municipal d'adopter le principe de versement d'une première subvention de 1 200.00 € et d'une subvention complémentaire de 1 000.00 € conditionnée par la présentation d'un justificatif de l'achat du défibrillateur.

Ont voté pour : 20

Abstention : 1

Contre : 1

Le conseil Municipal passe ensuite au vote le versement des autres subventions aux associations Frontenaysiennes.

Ont voté pour : 21

Contre : 1

Attribution de subventions aux associations hors commune

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les montants proposés par la commission :

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE			
association	Montant alloué en 2014	Montant sollicité	Montant proposé
Le Fil du temps	0	100	50
Prévention routière	125	Non précisé	125
Chambre des métiers	180 (20.00 € par apprenti)	450 (45.00 par apprenti)	200
MFR SECONDIGNY	40	1 apprenti	20
MFR BRESSUIRE	40	4 apprentis	80
CFA ST MICHEL MONT MERCURE	20	1 apprenti	20
MFR/CFA LA LOUSIERE	20	Pas de demande	0
LEP VAL DE LOUIN - MAULEON		1 apprenti	20
Association des conciliateurs de justice	0	150	100
FLEP	40	Montant non précisé	40
AFM TELETHON	0	Montant non précisé	0
ASSOCIATION VALENTIN HAUY	0	Montant non précisé	0
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	0	Montant non précisé	0
A.S.P L'ESTUAIRE	0	Montant non précisé	0
ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUE	0	Montant non précisé	0
HOPITAL POUR LES ENFANTS		Montant non précisé	0
UNAFAM 79 (Union Nationale des Amis et Familles des Malades Psychiques)		Montant non précisé	0
UDAF		200	0

FMH (familles de malades handicapés)		Montant non précisé	0
TOTAL			655.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

ACQUISITION D'UNE CHAISE DE BUREAU POUR LA MAIRIE

Madame le Maire explique que le siège du bureau du service urbanisme est dangereux. Elle propose au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition d'une nouvelle chaise de bureau pour un montant de 279.00 € HT, soit 334.80 € TTC.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à cet achat et d'affecter cette dépense en investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2183 – matériel de bureau et informatique.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

GARANTIE D'EMPRUNT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la SA HLM des Deux-Sèvres et de la région demande à la commune de donner un accord de principe pour se porter garant d'un prêt d'un montant estimatif de 506 000 € sur 30 ans.

Les programmes suivants sont concernés :

- Les 3 rois – 1^{ère} et 2^{ème} tranche – 72 logements (travaux d'électricité)
- Les filles de la croix – 4 logements (travaux de chauffage)
- Les Tonnelles – 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} tranches – 56 logements (travaux d'électricité)

Les articles L.2252-2 et L.2252-1 du code général des collectivités territoriales prévoient que les collectivités restent libres de garantir sans limites les interventions en matière de logement.

La commune est encore garant de 352 163.00 €. Un accord sur la nouvelle garantie demandée porterait à 858 000 € le montant des emprunts garantis. Cette somme serait donc à la charge de la commune (avec les intérêts) si la SA HLM des Deux-Sèvres, société privée, était mise en redressement ou liquidation judiciaire.

Dans ces conditions, madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas accorder de nouvelle garantie d'emprunt à la SA HLM.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE POUR L'ASCENSEUR DE L'ECOLE LA FONTAINE

Un ascenseur a été installé à l'école élémentaire LA FONTAINE dans le cadre de la première opération des travaux de réhabilitation.

il est obligatoire d'assurer une maintenance de cet ascenseur toutes les 6 semaines afin de respecter la réglementation en vigueur.

L'entreprise OTIS, qui a installé l'ascenseur propose un contrat pour un montant de 2 280.00 € TTC par an révisable au 1^{er} janvier . La facturation est semestrielle. La durée du contrat proposé est de 3 ans.

Le contrat prévoit :

- Des visites régulières espacées au maximum de 6 semaines
- Des visites semestrielles
- Des visites annuelles comprenant notamment le nettoyage du toit de cabine, du fond de cuvette et du local de machines
- Une étude de sécurité

Les interventions sont prévues dans le contrat :

- Délai maximum d'arrivée sur place pour libérer un passager bloqué en cabine : 1 heure
- Intervention pour dépannage 7j/7, de 8 h à 17 h, dans un délai maximum de 4 heures.

Il est à noter que Otis étant l'installateur de cet appareil, une garantie de parfait achèvement s'applique sur l'appareil pendant 1 an.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ce contrat.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

ACHAT D'UN ORDINATEUR ECOLE MATERNELLE

Un ordinateur de l'école maternelle étant hors service, une demande de remplacement a été formulée par la directrice et examinée favorablement par le conseil d'école et par Mme le maire.

Deux entreprises ont été consultées. Mme le maire propose au conseil de choisir la proposition faite par l'entreprise TECODATA notre prestataire habituel pour la somme de 430 € HT. (Proposition concurrente à 723 € HT.)

Madame le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise TECODATA pour un montant de 430.00 € HT, soit 516.00 € TTC , et d'inscrire la dépense en section d'investissement – opération **0129 – acquisition de matériel – article 2183.**

**DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA PARCELLE DE L'ANCIENNE STATION D'EPURATION
PAR LA SNCF RESEAU**

LA SNCF-RESEAU demande l'autorisation d'occuper partiellement et à titre temporaire la parcelle YB 42 dont la commune est propriétaire et qui est riverains des emprises ferroviaires. En effet, afin d'améliorer les circulations ferroviaires, SNCF RESEAU va procéder au relèvement de la vitesse de la ligne reliant NIORT à LA ROCHELLE. Pour cela, elle va effectuer des travaux de renforcement de la plateforme ferroviaire, des installations hydrauliques et d'abaissement de la piste.

La superficie de la parcelle concernée est de 2580 m², et la SNCF RESAU souhaite en occuper une partie de 1 100 m², pour une durée de 10 semaines, soit du 13 Avril au 26 Juin 2015, afin de stocker des matériaux et d'accéder au chantier.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'autorisation d'occupation temporaire correspondante.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

La séance se termine à 22 heures.

